

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

Décision n° 12-307 du 6 juillet 2012 fixant au titre de l'année 2012 la liste des candidat(e)s admis(es) au concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieurs(e)s des travaux de la météorologie

NOR : DEVD1228432S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieur(e)s des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 1988 modifié fixant les modalités du concours spécial d'admission des titulaires d'une maîtrise de sciences en qualité d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 6 février 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 12 avril 2012 fixant au titre de l'année 2012 la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;

Vu le procès-verbal du jury d'admission en date du 4 juillet 2012,

Décide :

Article 1^{er}

Sont déclaré(e)s admis(es) au concours spécial de recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie, ouvert aux titulaires d'une maîtrise de sciences, et inscrit(e)s sur la liste principale les candidat(e)s dont les noms suivent, classé(e)s par ordre de mérite :

- 1 Caroline ALLOUACHE.
- 2 Lisa MARCHAND.
- 3 Yannick LEAUTE.
- 4 Antoine VERRELLE.

Article 2

Sont inscrit(e)s sur la liste complémentaire et pourront, le cas échéant, être ajouté(e)s à la liste principale les candidat(e)s dont les noms suivent, classé(e)s par ordre de mérite :

- 5 Coralie VOIRIN.
- 6 Julien LEGER.
- 7 Clément BLOT.
- 8 Damien SERCA.

9 Jean-Baptiste BERTAUD du CHAZAUD.

10 Laurent POLITIS.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 6 juillet 2012.

Pour le président-directeur général
et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
Y. FERRY-DELÉTANG